

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Dennueques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 19 décembre 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

De la grande épopée de l'Empire, le dernier épisode est fini; à cette saisissante trilogie : Toulon, Schœnbrunn et Sainte-Hélène, un quatrième acte a été ajouté : les Invalides ! Toute cette belle poésie de l'Italie, de l'Égypte, du golfe Juan, une dernière strophe vient la clore : l'apothéose couronne le martyr.

Les voilà maintenant pleins d'orgueil et de bonheur, ces débris mutilés de tant d'armées disparues ; ces restes impuissants de tant de bataillons tombés ; ces capitaines sans suite qui ont guidé de si grandes masses d'hommes sur les champs de bataille de deux mondes ; ces soldats sans chef qui ont parlé toutes les langues ; armées, bataillons, capitaines et soldats n'adorèrent qu'un seul dieu : l'empereur ! Voilà leur rêve de vingt années réalisé ; il ne leur reste plus rien à attendre de la terre, ils peuvent maintenant mourir.

Souvenirs vivants des générations éteintes, rares épis restés debout après tant de moissons, fleurs échappées à la faux, mais que l'hiver a fanées, leurs vœux stériles, mais légitimes, n'allaient pas au-delà d'un tombeau ; qu'ils soient heureux ! On comprend et les battements de leur cœur et les larmes qui coulent de leurs yeux affaiblis, on respecte leur bonheur ; mais aux générations venues après eux il faut autre chose qu'une tombe.

Sur le passage du convoi triomphal, on avait à profusion semé la splendeur et la majesté ; d'immenses colonnes étaient appendus les insignes de l'Empire ; les trépiers jetaient leurs parfums ; le feu et la lumière jaillissaient par mille bouches ; les aigles portaient la foudre dans leurs serres ; des victoires donnaient des couronnes ; tout respirait la gloire et surtout la guerre. Sur l'esplanade des Invalides, trente statues de grands capitaines et de rois réputés grands attendaient l'ombre du héros. Et dans cette splendeur, dans tous ces magnifiques emblèmes, sur toutes ces colonnes, sur tous ces arcs de triomphe, parmi toutes ces statues, on aurait en vain cherché la statue de la liberté, déesse de notre époque et de celle qui précéda l'Empire. La fête n'appartenait pas à la génération présente, nous avions rétrogradé pour assister à la représentation de temps qui ne sont plus.

Pour qui et par qui la statue de la liberté aurait-elle été élevée là ? Le triomphateur est tombé vivant pour avoir oublié qu'elle était sa mère ; les ordonnateurs du triomphe s'efforcent de l'enchaîner et usent leur vie à la combattre.

Mieux eût valu cent fois laisser le tombeau de Napoléon sur son rocher battu par les mers ; mieux eût valu qu'il restât là, avec toute sa sublime poésie, le souvenir saisissant du martyre, le grand intérêt qui s'attachait à lui, comme un enseignement éternel apprenant à tous les vaisseaux qui sillonneront ces parages, à tous les passagers qui s'éloigneront de la terre de France ou s'approcheront d'elle, comment tombent ceux qui renient la liberté.

Cette ombre que l'on vient d'arracher au rocher de Sainte-Hélène est destinée à d'autres pèlerinages ; son premier tombeau n'a pas été respecté, le second ne le sera pas mieux. Une pensée d'orgueil mesquin a fermé à Napoléon les portes de Saint-Denis, une autre pensée qui aura besoin

de flatter un sentiment populaire ouvrira pour lui le soc de la colonne Vendôme, et ainsi l'ombre d'un grand homme deviendra le jouet de quelque gouvernant qui voudra s'abriter près d'elle.

Il y a dans ce grand triomphe impérial qui vient de ruiner si puissamment la population parisienne trois choses principales à considérer : le retour des cendres du proscrit qui fut sur les champs de bataille le dernier représentant de la révolution française, la pensée du gouvernement qui les ramène et l'attitude du peuple qui les reçoit.

Des rêves de liberté sont venus fréquemment semer leurs consolations sur les douleurs de l'atroce captivité de Napoléon ; ses vœux étaient tous pour son retour vers cette France qu'il cherchait toujours de sa lunette impuissante ; et quand il sentit la force s'éteindre en lui, quand il comprit que tout était fini, que le sacrifice était achevé, et qu'il se coucha pour mourir, il jeta encore ses derniers regards vers elle et lui demanda un tombeau. Mais, soit qu'il voulût y rentrer vivant, soit qu'il désirât y être rapporté mort, comme aujourd'hui, jamais il ne lui vint à la pensée qu'il reverrait la France soumise aux traités de 1815. Pour lui, sa sortie de Sainte-Hélène, c'était la rupture de ces traités ; il est de retour et ils existent. Plus d'une fois, il s'irrita de l'insolence anglaise qui ne voulait pas reconnaître en lui l'empereur des Français, et quand il espérait que les Français viendraient un jour conquérir son tombeau, il dut croire qu'ils forceraient l'Angleterre à lui rendre son nom. Vœu déçu ! L'Angleterre s'est obstinée à le traiter mort comme elle l'avait traité vivant, elle a renié notre histoire, et le prince de Joinville, qui avait ordre d'aller chercher Napoléon, n'a pu le recevoir à terre où il s'appelait Bonaparte ; ce n'est que sur une frégate française qu'il a pu reprendre son nom et son titre.

Il a dû croire que, si elles revoyaient la France, ses cendres la trouveraient glorieuse, forte, puissante et heureuse. Elles la trouvent humiliée, sans gloire, impuissante à défendre ses alliés, et se débattant écrasée par ses propres forces qui sont mal dirigées, mal réparties, mal employées.

La pensée gouvernementale qui ramène le proscrit de Sainte-Hélène est-elle une pensée de réparation ? Hélas ! non. M. Thiers a voulu se donner de la popularité, il s'est fait le restaurateur de Napoléon ; il se réchauffe à son soleil, il s'élève en se cramponnant à lui. Instabilité des choses humaines ! M. Thiers ramène Napoléon et tombe au moment où celui-ci touche la terre de France, en sorte que ceux qui ont trahi l'homme vivant ont l'impudeur d'élever le mausolée au mort.

Et le peuple ? Le peuple accueille avec enthousiasme le héros dont le nom est populaire, parce que dans cette foule beaucoup l'ont connu, parce que tous les vieux soldats redissent ses exploits gigantesques, parce que sa pensée plane encore sur tous les grands monuments de Paris qu'il aima, parce que son souvenir se rattache à tout ce qu'il y eut de grandiose et de puissant. Il le reçoit avec transport parce qu'il a été glorieux avec la France, qu'il a souffert en même temps qu'elle et surtout parce qu'il a souffert loin d'elle. Dans notre époque d'incrédulité née d'un siècle de scepticisme, où l'on ne croit plus à rien, où il n'y a plus d'autel

révéré, plus d'anciens dieux honorés, Napoléon est un dieu nouveau qu'on offre à l'adoration des masses qui l'acceptent.

Sans doute, il y a dans cette foule qui se presse, dans cette garde nationale qui escorte le char funèbre, des âmes d'élite qui sentent profondément l'abaissement de la patrie, des hommes qui de leurs vœux pour l'empereur font une protestation contre ceux qui avilissent la France ; mais c'est le petit nombre. Tout ce peuple insouciant et léger qui se rue pour voir un tombeau, s'il voulait protester contre les traités de 1815, sentirait qu'il a en lui la force nécessaire pour les rompre ; s'il voulait protester contre l'abaissement de sa patrie, il comprendrait qu'il est assez puissant pour la relever !

K.

SAISIE DU NATIONAL.

Le Journal des Débats disait hier, en rendant compte des manifestations patriotiques qui ont marqué la journée du 15 décembre :

Ces cris sont le symptôme d'une audace anarchique dont le gouvernement doit sérieusement rechercher les causes et RÉPARER LES INSTIGATEURS ; mais ils ne compromettent, après tout, que les partis désespérés qui ont recours à de pareilles armes, que les tristes ambitieux que le mauvais succès de leurs intrigues condamne à les déployer.

Les conseils du Journal des Débats ont porté leurs nobles fruits. Le 16, entre cinq et six heures du soir, un commissaire de police, suivi de quelques agents, s'est présenté dans les bureaux du National pour saisir le numéro de vendredi dernier, 11 décembre ! Nous avons relu ce numéro pour chercher ce qui a pu attirer une telle rigueur au National, et nous n'y avons trouvé qu'un acquittement certain. Il serait difficile de rappeler le contenu de l'article que nous présumons être celui incriminé, — car l'ordonnance signée Zangiacomi, dont le commissaire de police était porteur, ne l'indiquait pas, — il serait difficile, disons-nous, de donner un aperçu de cet article sans nous exposer nous-mêmes à froisser la susceptibilité de messieurs du parquet.

Nous rappellerons seulement que vendredi dernier le National, épouvanté comme nous le sommes tous de la situation qu'on nous a faite, fatigué comme nous le sommes tous d'être obligé d'entendre ces misérables et interminables récriminations que se renvoient chaque jour les hommes du 1er mars et ceux du 29 octobre, le National jetait un cri de douleur, et disait à MM. Thiers et Guizot d'en finir avec leur guerre de mots.

Eh bien ! c'est pour avoir dit que le pays sait maintenant à quoi s'en tenir, qu'il connaît les véritables coupables et que les hommes comme les choses sont par lui jugés, c'est pour avoir dit cela qu'on le poursuit.

Evidemment, si l'on va jusqu'à saisir le jury de ce procès étrange, ce sera pour lui voir formuler un verdict d'acquiescement. Nous savons bien que le ministère public s'ingéniera à démontrer que l'article contient une ou plusieurs contraventions aux lois de septembre. Nous savons bien qu'il ira jusqu'à exposer que l'inviolabilité royale est attaquée. Mais nous avons confiance en la raison du jury, et le parquet en sera pour ses frais d'éloquence.

Le Célibataire.

(Suite.)

Le silence se rétablit encore. Derville était au supplice, jamais il n'avait été aussi maladroit ; mais c'est que la position était au moins neuve et originale. M^{me} Desbuissons avait épousé un homme simple, un de ceux qu'on peut nommer de bons maris. Fort amoureux de sa femme et bien plus âgé qu'elle, il ne négligeait rien de ce qui pouvait la rendre heureuse. Elle n'avait ni équipages, ni chevaux, ni châteaux, mais une de ces jolies fortunes qui permettent au Parisien d'habiter un premier étage de la rue des Augustins ou de la rue Gaillon, de se promener tous les jours et d'avoir une loge à l'Opéra-Comique. Du reste, la vie assez retirée de M^{me} Desbuissons, malgré sa jolie figure et ses vingt-six ans, empêchait la médisance de s'exercer sur son compte. Derville n'osait et ne pouvait rien préjuger de sa singulière position.

Enfin il se détermina à brusquer une explication.

— Pardon, Madame, dit-il lentement ; mais je ne puis croire que vous soyez venue dans la seule intention de broder.

— Et vous ne croyez pas que ce soit le désir de causer avec vous ?

— Rien ne m'a autorisé à le supposer.

— Vous n'avez peut-être pas voulu comprendre.

— Pardon, Madame, je crois avoir, pour cette sorte d'observation, un coup d'œil rapide et sûr. Et vous avez toujours été si simple avec moi...

— N'était-ce pas une preuve de confiance ? Et pendant l'heure qui va s'écouler... car je vous accorde une heure, à moins que je ne vous aie réellement dérangé...

— Non, non, Madame ; rien au monde ne me ferait abréger un bonheur que je n'aurais jamais osé espérer.

— Et que je vous donne sans que vous l'ayez demandé. Cela vous étonne ?

— Beaucoup.

— Vous pensez qu'il a fallu un motif bien puissant...

— Je le crois, et, si je puis vous être bon à quelque chose, je me rapprocherai mille fois de ne pas l'avoir deviné pour vous éviter de faire la première démarche.

— Elle ne m'a nullement coûté, je vous jure.

— Diable ! diable ! pensa Derville ; où tout cela nous mènera-t-il ? Et se rapprochant un peu de sa voisine :

— Savez-vous, Madame, que vous allez me rendre fat et présomptueux ?

— Parce qu'une jeune femme vient à vous sans être attendue ?

— Oui, sans doute ; car vous, Mesdames, vous n'avez pas l'habitude de rompre la glace les premières. Il est mille moyens de faire comprendre à un homme dévoué ce que l'on attend de son dévouement.

— Mais si personne ne m'a initiée à cet art difficile, reprit M^{me} Desbuissons avec un sourire de fine espiègerie.

— Ah ! Madame, cet art est peut-être le seul qui ne demande point de professeur ; il vient de lui-même aux jolies femmes et aux femmes d'esprit. C'est à ce double titre que je vous reproche de ne point en avoir fait usage avec moi.

— C'est qu'en vérité je l'ignore tout-à-fait.

— Je ne le crois pas.

— Vous êtes franc.

— Très-franc. Avec toute autre femme, ce serait un défaut qui pourrait tourner à l'impertinence ; avec vous, c'est une qualité.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne puis avoir une pensée, que je ne sois heureux de vous la dire et de vous la faire croire, dit-il en s'animant et en se rapprochant davantage.

— Prenez garde ; nous avons une heure tout entière à passer ensemble, et si vous allez si vite en suppositions et en exigences, nous arriverons au dénouement avant que l'heure soit finie.

Derville recula un peu sa chaise. Je suis joué, pensa-t-il en regardant la jeune et jolie femme qui travaillait toujours et dont il admirait, malgré lui, la taille ravissante, la peau blanche et satinée, l'œil noir, velouté, plein d'expression et de finesse. Il se fût offensé, une heure avant, d'un doute qu'on aurait élevé sur son honneur, et il était piqué de la confiance tranquille que lui témoignait M^{me} Desbuissons. Il jeta encore un regard dans la glace ; ses cheveux n'étaient pourtant point blanchis, son front ne s'était point ridé, et, au fond de l'âme, il crut sincèrement n'avoir mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Après quelques instants de silence, il put remarquer que M^{me} Des-

buissons avait tressailli en écoutant le bruit d'une porte qui se fermait. Le calme revenu dans ses traits, elle leva sur Derville ses beaux yeux :

— Voyons, mon cher voisin, vous qui êtes la franchise même, dites-moi ce que vous pensez de ma visite à neuf heures du matin.

— Madame...

— Oh ! parlez sans crainte ; je ne me fâcherai pas.

— Eh bien ! Madame, s'il faut être vrai, je pense que je suis en ce moment une simple poupée que vous placez devant une autre, et dont vous ferez jouer les ressorts tant que cela vous sera utile... et que vous briserez, peut-être, lorsqu'elle ne vous sera plus bonne à rien.

— Voilà une mauvaise pensée, dit la jeune femme avec un peu d'embarras.

— Non, Madame.

— Vous supposez sans doute que j'agis ainsi par un motif...

— Je suppose seulement que vous agissez en femme d'esprit, rien de plus. Quant à deviner le but de votre visite, car vous en avez un, et le résultat qu'elle peut avoir, je ne l'essaie même pas.

Les femmes, lorsqu'elles le veulent, sont impénétrables. Ainsi, Madame, ceci une fois posé, disposez de moi, je suis prêt à vous servir en aveugle, sans même jeter les mains devant moi pour chercher à deviner où vous me conduisez ; trop heureux encore d'être quelque chose dans votre vie. Seulement vous me permettrez de regretter que le rôle que je joue ici ne soit pas pour moi propre compte.

— Mais enfin, Monsieur, que supposez-vous ?

— Rien, Madame, absolument rien. J'appellais tout-à-l'heure à mon aide quelque ravissante apparition ; le ciel m'a écouté. Je profite de mon bonheur, sans en chercher la cause, et avant une heure, Madame, je penserai que j'ai fait un beau rêve : pas davantage.

— Monsieur Derville, reprit M^{me} Desbuissons avec gravité, je vous croyais, je vous savais un homme d'honneur, et voilà pourquoi je n'ai pas hésité à venir près de vous aujourd'hui. Jusqu'à présent nous avons plaisanté ; mais je tiens à votre estime, et je me dois de vous expliquer les motifs de ma démarche. D'ailleurs, ajouta-t-elle en souriant, il faut bien vous apprendre le rôle que vous jouez et vous demander pardon de vous avoir mis en scène sans vous prévenir.

Puisque nous en sommes sur ce chapitre-là, nous le démentirons à tous ceux qui ont suivi la discussion de l'Assemblée, qui, plus que M. Guizot et le *Journal des Débats*, a déconverti la royauté depuis six semaines? Ne sont-ce pas eux qui ont sans cesse parlé de la couronne, du roi? Pourquoi ne les a-t-on pas poursuivis? Il n'y a pas de polémique qui ait été moins parlementaire que la leur. Le *National*, lui, n'a pas heurté la législation de septembre, il s'est toujours renfermé dans les limites parlementaires, et cependant on l'incrimine. Ne serait-ce pas que M. Guizot veut se venger des vérités dont on l'a accablé en engageant, à partir de ce jour, la bataille désespérée prédite par la *Presse*, il y a un mois et demi, et dont nous avons déjà vu les préludes?

Le courage du ministère avait considérablement faibli à l'approche du jour de la solennité qui vient d'avoir lieu; le *Journal des Débats* allait même, la veille, jusqu'à demander grâce. Mais le danger que redoutaient les contre-révolutionnaires est passé; le péril est loin derrière eux, et maintenant leur audace s'accroît pour faire oublier leur peur.

D'où vient que l'article n'est coupable et dangereux que six jours après sa publication? L'effet qu'il pouvait produire a eu son libre cours. Ce n'est pas le désir de faire respecter la loi qui vous a guidés; non, c'est le désir de vous venger.

Un fait des plus extraordinaires, qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations, a eu lieu hier soir à Lyon.

Voilà les renseignements que nous avons pu nous procurer:

Hier, à huit heures trois quarts du soir, M. Vincent Million, adjoint à la mairie de la Guillotière, se retirait avec son fils, jeune enfant de dix ans, lorsque, sur le quai de Reiz, en face des magasins de M. Dupré, il fut arrêté par trois hommes. L'un de ces individus lui asséna un violent coup de poing dans la poitrine, voie de fait qui lui ôta la respiration; au même moment, les deux autres se jetèrent sur lui et l'entraînèrent de vive force dans une barque amarée au bord du Rhône. Aussitôt un de ces trois hommes prit les rames et gagna le large, malgré les cris étouffés de la victime.

Quelques personnes et surtout le jeune enfant appelèrent au secours! Le poste du pont Lafayette détacha quatre hommes, et l'on se mit, mais inutilement, à la poursuite de la barque qui filait rapidement. A peine avait-elle passé le pont Lafayette, que M. Million cria de nouveau au secours! à l'assassin! Le garde d'octroi, sur l'embarcadère du Papin, lâcha un coup de pistolet pour donner l'éveil au poste de l'Hôpital. Alors les gens de la barque crièrent: « Ne faites pas feu! Nous allons à la Guillotière! à la Guillotière! » Ce n'était sans doute qu'une ruse des auteurs de cet audacieux coup de main, qui n'entraînèrent pas moins leur victime au-delà du pont de la Guillotière où la barque se perdit dans l'obscurité.

Peu d'instants après une barque montée de deux hommes se détacha du port des Cordeliers à la poursuite des ravisseurs, mais leurs recherches jusqu'à la Mulatière n'ont eu aucun résultat. Les soupçons se portent déjà sur quelques individus; la police informe, et il est inmanquable que des recherches actives ne fassent bientôt découvrir les auteurs de cet attentat inouï.

La population de Lyon est très-agitée par cet événement. Le bruit court assez généralement que les auteurs de l'attentat sont des contrebandiers. Nous donnons cette indication sans l'affirmer.

Deux heures.—M. Vincent Million a écrit à sa femme qu'il priait qu'on ne fit pas de recherches, car elles pourraient mettre sa vie en danger.

On assure que la police est sur les traces de ce rapt inouï, que l'on sait qui a acheté le bateau et d'où il vient. On cite même des noms que nous nous abstenons de répéter jusqu'à ce que la vérité soit connue.

Chronique Lyonnaise.

Lundi soir, un individu vola une pièce de toile qui était en montre devant le magasin d'un marchand de la rue Lon-

gue et s'enfuit; le propriétaire de la pièce se mit à sa poursuite et l'atteignit sur la place Saint-Pierre où des passants, entendant crier au voleur! venaient de l'arrêter. Un individu assez bien mis s'empressa d'offrir ses services et leur dit: « Laissez-moi ce coquin, je vais lui passer le cordon et le conduire à l'Hôtel-de-Ville. » On laissa le voleur à la disposition de cet officieux personnage qui était simplement un affidé et qui, comme on le peut penser, ne l'a pas conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Heureusement la police a arrêté mardi soir un de ces industriels nanti de trois pièces de toile; elle est à la recherche de ses associés. Ce sont tous des repris de justice pour vol.

— Le courrier de Paris n'est arrivé aujourd'hui qu'à une heure et demie.

— On donnait avant-hier au Grand-Théâtre, avec la reprise du *Petit Chaperon Rouge*, la première représentation d'un drame en cinq actes, *les Deux jeunes Femmes*. Au second acte de cette dernière pièce, Mme Lefebvre, notre jeune première de comédie, s'est sentie hors d'état de continuer son rôle; une crise nerveuse s'est déclarée, et elle a été emportée de la scène poussant de grands cris. Cet incident a vivement impressionné le public, et la pièce n'a pu être continuée.

On espère que cet accident n'aura pas de conséquences sérieuses.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a, dans sa séance de mardi dernier, admis au nombre de ses correspondants M. Jules Canonge, de Nîmes, auteur de poésies estimées.

Cette société a décidé le même jour qu'elle publierait un travail complet sur les inondations qui viennent d'avoir lieu à Lyon et dans le midi de la France.

— C'est demain dimanche que s'ouvrira l'exposition de la société des Amis des Arts.

— La société des compagnons tisseurs *ferrandiers*, cette généreuse et intéressante partie de notre nombreuse population ouvrière, a voulu aussi contribuer, dans la mesure de ses forces, au soulagement des victimes de l'inondation.

Nous savons bien que les *ferrandiers* ne manqueraient pas de s'inscrire dans la liste des corporations qui se sont montrées sensibles aux poignantes misères venues à la suite du fléau de l'inondation. Partout dans notre classe ouvrière le cri de l'infortune est toujours entendu, et toujours on la voit dans les grands désastres oublier ses propres misères pour soulager d'autres misères.

M. Lachapelle, représentant de la société des *ferrandiers*, vient de verser, dans nos bureaux, la somme de 400 f., que M. Lachapelle nous a encore témoigné l'espoir de voir s'élever par de nouvelles cotisations.

NOTA.— Nous ferons figurer cette somme dans notre prochain état de souscriptions.

— Quelques vieux débris de nos armées, habitants de la Croix-Rousse, se sont réunis le 15 pour faire célébrer par une messe le retour des cendres de Napoléon.

Le curé de cette ville, M. Nicod, dans un discours où il a rapidement tracé l'histoire de la glorieuse carrière du grand homme dont les cendres reposent maintenant sous le dôme des Invalides, a profondément ému ces vieux soldats de l'empereur et les personnes qui assistaient à cette funèbre cérémonie.

M. Maissonier, ancien chirurgien d'un régiment de dragons, desservant la paroisse, a refusé les honoraires dus pour cette cérémonie, voulant aussi s'associer aux sentiments qui avaient porté les vieux soldats de la Croix-Rousse à participer à l'acte de réparation qui avait lieu au même moment avec tant de pompes et d'éclat dans la capitale.

— La souscription volontaire faite par les militaires de toutes armes employés dans la 7^e division, pour venir au secours des inondés lyonnais, s'élève jusqu'à ce jour, 19 décembre, à la somme de 12,084 f. 85 c.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*:

« Le noble désintéressement qui a décidé M. Ernst à venir offrir à Strasbourg un concert au profit des inondés du

— Me demander pardon? vous, Madame! Non, non; je ne veux rien savoir, et si cet aveu ne vous est d'aucune utilité...

— Pardon, Monsieur, il faut, dans mon intérêt même, que vous sachiez tout.

— Alors c'est bien différent. Je vous écoute, Madame.

— Vous connaissez mon mari? C'est un excellent homme, plein d'honneur et de probité, estimé de tous les hommes de mérite, d'un caractère enjoué, d'une égalité d'humeur admirable...

— Hum! hum! pensa Derville, voilà un éloge bien pompeux, le mais fatal va sans doute arriver.

— Surtout il m'aime!... c'est une affection si profonde, un dévouement si vrai!... Mais...

— J'en étais sûr.

— Un défaut terrible fait ombre à toutes ses bonnes qualités, un défaut impardonnable... il est jaloux, Monsieur!

— Jaloux!...

Derville ne put cacher un sourire un peu moqueur, en prononçant ce mot avec une emphase comique. M^{me} Desbuissons en fut un peu déconcertée; elle continua cependant:

— Oui, Monsieur; et cette jalousie, jusqu'ici sans motif, a cruellement fait souffrir mon cœur et ma fierté qu'elle blessait. Depuis quelque temps il était moins inquiet, lorsque tout-à-coup cette funeste maladie s'empara de nouveau de lui, au sujet d'un parent... que j'aime... comme on aime un parent... c'est tout simple. Nous avons été élevés ensemble... c'est presque un frère...

— Oui... oui... Madame.

— Enfin, que vous dirai-je? depuis quinze jours, principalement, M. Desbuissons m'éprie; il souffre et n'ose encore parler, mais il éclatera... Eh bien! Monsieur, en le voyant si malheureux, j'ai eu pitié de lui. Je veux le guérir, et je vous ai choisi pour m'aider dans cette œuvre difficile. Hier, j'ai écrit une lettre... qui renfermait ce peu de mots: « Demain matin, M. Desbuissons sortira. Je serai près de vous à neuf heures; nous aurons une heure de liberté et de bonheur. » Cette lettre était signée Mélanie; elle ne portait point d'adresse. Eh bien! comprenez-vous?

— Pas encore parfaitement.

— Comment! vous ne comprenez pas que j'ai fait tomber ce billet dans les mains de mon mari; qu'il est sorti ce matin à huit heures et demie, et qu'il est resté dans les environs à m'espier pour me sui-

vre et connaître mon amant-supposé; qu'étonné de ne pas me voir sortir, il rentrera tout-à-l'heure, qu'il interrogera ma femme de chambre qui a ordre de le déconcerter et d'avouer enfin qu'elle me croit chez vous!... Jugez donc, monsieur, une scène m'attend. Je jouerai d'abord le désespoir, puisque ma faute sera dévoilée; je me vengerai tout un jour de ce qu'il m'a fait souffrir, et enfin je lui révélerai notre ruse. Demain, vous le verrez soucieux, repentant; il ne sera plus jaloux.

M^{me} Desbuissons avait parlé très-vite, et Derville, étourdi, terrifié, la regardait fixement pour surprendre la vérité dans son regard. Le regard de la jeune femme était limpide et pur.

— Mais, madame, si votre mari vient me demander une explication, que lui dirai-je?

— Tout ce que vous voudrez, excepté la vérité. Je veux qu'il soit malheureux pendant vingt-quatre heures.

— Que votre volonté s'accomplisse donc... Mais il est bien dommage que d'un aussi beau feu je n'aie que la fumée.

— A la bonne heure! dit M^{me} Desbuissons; mais vous aurez la conscience d'avoir fait une bonne action, et mon estime et mon amitié, c'est déjà quelque chose. Maintenant je vous quitte; l'heure est passée, et c'est bien assez pour lui tourner la tête. Il vient de rentrer... Allons, je vais jouer la comédie.

— Je suis sûr que vous serez admirable de vérité.

— Est-ce une épigramme?

— Non... oh! non. Vous ne pouvez pas le penser.

— Adieu donc.

— Voilà mon bonheur fini; je ne vous reverrai plus ainsi.

— A moins qu'il ne soit encore jaloux.

— J'ai bien envie de l'empêcher de se guérir.

— Oh! taisez-vous! et priez plutôt pour que je sorte victorieuse de la lutte.

Derville la conduisit jusqu'à la porte de l'antichambre et lui baisa la main, et elle descendit légèrement l'escalier. Il écouta le dernier frolement de sa robe avec un peu d'émotion; puis il rentra et se laissa tomber dans un fauteuil, en murmurant:

— Quel dommage!... je retrouvais près d'elle toutes mes illusions de vingt ans, et...

Il fut interrompu dans ses réflexions par le bruit de la porte qui s'ouvrit brusquement. Cette fois, on n'avait point frappé; cette

Midi mérite la reconnaissance publique. Deux autres artistes de premier ordre ont voulu concourir à cet acte de haute charité, MM. Albert Sowinski et Nathan Waldteufel; grâces leur en soient rendues!

— Le 12^{me} numéro de la *Démocratie lyonnaise* paraîtra aujourd'hui dimanche. Il contient une notice sur Jacquard.

— M. Bonirote, jeune peintre lyonnais, élève de Bonfond et d'Ingres, récemment nommé directeur de l'école de peinture fondée à Athènes par la duchesse de Plaisance, vient d'envoyer un tableau à l'exposition des Amis des Arts.

AU PROFIT DES INONDÉS.

M. Pacaud, peintre lyonnais, qui vient de faire un long séjour dans les principales villes d'Allemagne, offre de faire au profit des inondés un portrait en buste, demi grandeur naturelle. Le prix qui est de deux cents francs sera intégralement versé à la caisse de secours.

La personne qui désirera se faire peindre, et qui concourra ainsi à une bonne action, peut s'adresser à M. Pacaud, quai Saint-Benoît, 48, ou au bureau du *Censeur*.

— Une lettre de Saarbruck (Prusse-Rhénane), apprend qu'une souscription ouverte spontanément dans cette ville, à la première nouvelle de nos désastres, chez M. Simon, banquier, a produit les deux premiers jours une somme de 2,000 fr., qu'on espérait voir s'élever à 3,000 fr. Ce fait n'a aucune signification politique, il témoigne seulement de l'intérêt que nos malheurs ont excité dans les pays limitrophes de la France.

— La 8^e compagnie des sous-officiers vétérans de Pierre-Châtel (Ain) a souscrit en faveur des inondés pour une journée de solde, s'élevant à la somme de 99 fr. 75 c.

— On écrit de Chambéry, le 11 décembre:

« Hier à 4 heures 18 minutes du matin, nous avons senti une forte secousse de tremblement de terre dans la direction du levant au couchant. Ce phénomène n'a été accompagné d'aucun incident remarquable. »

— Un chasseur de Nantua a tué sur le lac de cette ville un imbrim ou grand-plongeon de la mer du Nord. Cet oiseau n'a jamais été vu de mémoire d'homme dans nos pays. D'après Buffon, cet oiseau quitte peu les mers du Nord et se tient sur les côtes de Groenland. En 1780, il en fut tué un sur les côtes de Picardie, et cet oiseau fut remarqué comme fort rare.

Paris, le 17 décembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La saisie du *National* est un bien triste avortement si on la compare aux vastes projets de réaction que M. Guizot avait un instant rêvés. Mardi soir, à sa rentrée de la cérémonie des Invalides, M. Guizot a fait appeler M. le préfet de police, et il lui a demandé un rapport très-détaillé et très-véridique sur tout ce qui s'était passé dans la journée. M. le préfet de police s'est exécuté, et il a dit à M. Guizot, dans des termes aussi convenables que possible, de quelles malédictions son nom et sa politique avaient été salués sur toute la ligne qu'avait suivie le cortège.

Après avoir écouté ce rapport, M. Guizot a mandé M. le ministre de la justice et M. le procureur-général près la cour royale de Paris. Un long entretien a eu lieu entre eux; on a examiné successivement tous les articles publiés par le *National* dans ces dix derniers jours, et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas moyen d'en faire sortir le crime d'attentat contre le gouvernement. La pensée de M. Guizot était, si ce crime avait pu être constitué d'une manière quelconque, de saisir immédiatement la chambre des pairs du jugement de cette affaire, au moyen de laquelle on aurait pu tuer le courageux journal. On a eu beau employer la loupe pour grossir l'énormité de ses attaques, on n'a pu en extraire qu'un simple délit justiciable de la cour d'assises.

Les détails que nous venons de rapporter ont circulé à la chambre, où certains procureurs-généraux, comme MM. Chégaray, de Latournelle et autres, approuvaient hautement la rigueur des mesures qu'on avait un instant rêvées.

— Il faut bien se garder de confondre M. Ernest Girar-

fois, ce ne fut point un jeune et frais visage qui s'offrit à sa vue, ce fut une figure longue et pâle, aux lèvres tremblantes, à l'œil furieux! Un mari trompé, en un mot.

Derville pensa qu'il avait dû les épier de l'escalier, et que bien certainement il n'avait pas eu d'explications avec sa femme. Il fallait donc qu'il agit avec prudence; qu'il évitât de se fourvoyer et de contredire ce que dirait une heure plus tard sa belle voisine.

M. Desbuissons, car c'était lui, vint à M. Derville.

— Monsieur, dit-il d'une voix pleine de colère, vous êtes un fat!

— Je l'ai pensé plus d'une fois, mais je n'ai jamais souffert qu'on me le dit.

— Vous êtes un misérable séducteur!

— A mon âge, Monsieur, c'est un compliment.

— Vous avez apporté le trouble dans un ménage heureux; vous avez abusé de la confiance que j'avais en votre âge et en votre caractère. C'est une infamie!... La terre ne peut plus nous supporter tous les deux.

— Elle est assez forte pour cela, cependant.

— Non! non! vociféra le mari exaspéré du sang-froid de Derville; j'aurai votre vie ou vous aurez la mienne.

— Cela prend une mauvaise tournure, pensa Derville. La charmante Mélanie n'a pas prévu cet incident-là.

— A la bonne heure, reprit-il avec calme; mais si, avant de nous battre, je vous prouvais que je n'ai touché en rien à votre honneur?...

— Je ne vous croirais pas, hurla le mari.

— Alors, n'en parlons plus, et demain matin...

— A l'instant, à l'instant même.

— Pardon, pardon, mon cher monsieur; il faut de l'ordre en toute chose. Avec les dispositions que vous avez, il est possible que je ne sois plus au monde demain, et j'ai bon nombre d'héritiers qu'il faut que je mette d'accord.

— Eh bien! monsieur, demain, à six heures du matin, au bois de Boulogne.

— Au bois de Boulogne, soit! Je vous salue.

ÉLÉMENT LALIBRE.

(La suite au prochain numéro.)

din, qui vient d'être nommé député par le collège de Ruffec (Charente), avec le célèbre industriel qui porte le même nom que lui. M. Ernest Girardin est le fils de M. Stanislas Girardin qui, sous la Restauration, a rendu de loyaux services à la cause de la liberté.

— Voici un fait qui est caractéristique; il résume à lui seul toute la comédie officielle jouée aux Invalides le 15 décembre. Avec son petit chapeau et son épée, on a déposé sur la tombe de Napoléon une croix de la Légion d'Honneur. Eh bien! cette croix est à l'effigie d'Henri IV. C'est incroyablement vraiment!

— Lundi, à onze heures du soir, le tambour a battu le réveil dans toutes les casernes de Paris. Les soldats se sont habillés à la hâte et ont couru en armes se ranger en bataille dans les cours. Ils croyaient que Paris était à feu et à sang; mais ils ont été bientôt rassurés. Après l'appel fait dans toutes les compagnies, on les a renvoyés se coucher.

Nous n'ignorons pas que ces fausses alertes sont autorisées par les règlements; mais, la veille d'un jour comme celui du 15 décembre, une telle mesure a une signification grave. Ou l'on pensait que la population était disposée à s'insurger, et l'on voulait, en cas d'un pareil événement, s'assurer de la promptitude des soldats à prendre les armes; ou bien l'on se méfiait de l'armée. Dans les deux cas, le ministère a montré la peur qui le travaillait et qui probablement le travaille encore.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE.

La rente a commencé dans la coulisse à 77 40, et au parquet à 77 35. Elle a tombé jusqu'à 76 80; il y a eu alors une faible réaction, et le dernier cours au parquet à été 77 5. A quatre heures, on offrait à 76 90.

5 0/0, 111 10; 4 1/2 0/0, 100 00; 4 0/0, 97 50; 3 0/0, 77 00; banque, 3300; obligations de Paris, 1282 50; Naples, 101 00; dette active d'Espagne, 24 00; Etats-Romains, 99 3/4; 5 0/0 belge, 00 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 930 00; Caisse-Laffitte, 5197 50.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1838.

M. ETIENNE a la parole.

Je viens, dit-il, appeler l'attention de la chambre sur une question qui intéresse l'ordre de nos finances. Suivant un principe consacré depuis long-temps, les ministres ne peuvent disposer des fonds du trésor public sans l'autorisation des chambres.

L'orateur fait connaître des faits desquels il résulte que certaines dépenses échappent au contrôle de la chambre. Un préfet maritime a fait construire à Lorient, sans autorisation de l'administration supérieure, un édifice qui a porté le nom de *Petit-Hôtel*. A Rochefort, l'atelier des machines à vapeur a été construit sans qu'il y ait eu des crédits ouverts pour cet objet.

M. ETIENNE ajoute qu'il voulait proposer un article additionnel ainsi conçu :

« A partir de 1842, la comptabilité des magasins et des arsenaux des ministères de la guerre et de la marine est soumise au jugement de la cour des comptes. »

Je ferai, continue l'orateur, cette proposition à la prochaine session.

M. DUPERRÉ, ministre de la marine, déclare qu'il accepte les observations de l'honorable préopinant; mais il pense que pour former un bon système de comptabilité il faudrait nommer une commission mixte, composée d'administrateurs et de membres de la cour des comptes. Cette commission aurait à examiner sur quelles bases doit s'établir la comptabilité des matières.

La discussion générale est fermée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des chapitres relatifs à chaque ministère et où sont détaillées les dépenses. Ces chapitres sont successivement adoptés sans discussion.

Une discussion s'engage sur les crédits complémentaires, à laquelle la chambre prête peu d'attention. Sur l'article de la fixation de ces crédits, M. Auguis propose au nom de la commission une réduction de 16,150 fr. qui est adoptée.

Le vote des divers articles de la loi continue sans discussion.

Il est 4 heures, la séance continue.

La régence provisoire d'Espagne a supprimé, par décret du 8 décembre, tous les corps francs, volontaires ou provisoires, que la guerre civile avait fait naître.

On parle à Londres d'un emprunt de 125 à 150 millions, dont s'occuperaient, au nom de l'Espagne, plusieurs banquiers de la Cité.

Le conseil municipal de Rouen, dans sa séance du 11, a décidé à l'unanimité de donner le nom de Napoléon à l'un des quais de la ville.

Un courrier du cabinet autrichien a porté à Berlin un mémoire émané de la chancellerie de Vienne, et relatif à la quadruple alliance. Ce mémoire est destiné à toutes les puissances de l'Europe.

Le roi de Prusse vient, dit une lettre de Berlin, de charger le conseiller de cabinet Muller et l'adjutant-général de Radowitz de mettre en ordre les papiers du feu roi. On sait que Frédéric-Guillaume III tenait un journal des événements de sa vie. Le roi décide quels sont ceux de ces papiers qu'on pourra livrer à la publicité.

La cause du journal *l'Emancipation*, publié à Toulouse, pour-sui-vi au sujet d'un article intitulé : *De l'abdication de Louis-Philippe*, a été appelée à l'audience de la cour d'assises de la Haute-Garonne.

Le gérant a fait défaut; il a été condamné à deux ans de prison, à six mille francs d'amende et à l'affiche de cinquante exemplaires de l'arrêt.

On lit dans le *Journal du Havre* :

La Normandie conservera pendant toute la saison la toilette de deuil dont on l'a habillée pour recevoir le précieux dépôt qui lui a été un moment confié. Pour conserver en outre le mémorable souvenir de sa glorieuse mission, la place qu'occupait le cercueil sera désormais réservée, et une plaque de cuivre entourée d'un grillage portera une inscription qui rappellera aux voyageurs que là ont reposé pendant trente heures les restes mortels de Napoléon.

Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier du Bas-Rhin*, à propos de la solution qui vient d'être donnée aux affaires d'Orient :

Voilà donc les fruits de cette paix que l'on n'a cessé de nous prôner, de cette paix qui pouvait seule, disiez-vous, permettre à notre commerce de florir, à nos intérêts matériels de se développer, à notre crédit de s'accroître, à nos ressources de faire face aux dépenses! Sans doute la paix est un grand bien; c'est l'élément vital de la société matérielle, la source la plus abondante du progrès et sans laquelle la liberté même ne fait presque rien. Mais la paix que vous nous avez faite, notre paix de faiblesse et d'abaissement, qu'a-t-elle donc produit? Elle n'a pas empêché le commerce maritime de nos villes du Midi d'être dépouillé au profit des marchands anglais, nos intérêts matériels d'être compromis par les taxes anglaises, par les douanes prussiennes qui chaque jour agrandissent le réseau qui nous enserré!

Et nos budgets si lourds ont-ils suffi aux dépenses de l'état de paix? Ne sommes-nous pas en présence d'un déficit qui approchera bientôt d'un milliard? Et c'est pour nous faire une pareille position financière qu'on a sacrifié la dignité nationale, l'honneur du nom français? Qui nous assure d'ailleurs que nous sommes arrivés au terme des sacrifices, que nous n'aurons plus d'humiliations à subir? Vienne demain un nouveau traité de Londres qui nous impose l'abandon de nos possessions africaines, peut-être même la cession de l'Alsace et de la Lorraine, et ce traité ne manquerait en France ni d'apologistes ni de signataires, et il se trouverait à coup sûr un M. Guizot ou un M. Molé pour nous faire boire cette nouvelle honte.

Faut-il s'en étonner, et n'est-ce pas le résultat naturel de la société telle qu'on l'a faite? Si nous sommes tombés aujourd'hui au-dessous des traités de 1815, si nous sommes à la veille de déchoir plus encore, c'est que dans les hautes sommités du pays règne un esprit de matérialisme qui exclut tout sentiment noble et généreux, toute énergie nationale.

Autrefois les classes supérieures étaient l'élite et la force militaire de la nation; elles la représentaient dans son orgueil, son ambition et son énergie. La noblesse de l'ancienne monarchie, avec tous ses vices, avait pour frein et pour vertu un sentiment national et chevaleresque : le point d'honneur; l'appel du pays, le mouvement des armes l'arrachaient sans peine à ses plaisirs, à ses jouissances matérielles.

De nos jours, la classe légalement souveraine de la France, la noblesse de finance, n'est avide que de lucre et de repos. Etrangère aux nobles susceptibilités, l'honneur national ne préoccupe point son indifférence. La guerre surtout, régime de dévouement, de hasards et de sacrifices au pays, est en horreur à ces ambitions étroites, personnelles et timides. Oui, la fermentation de patriotisme qui produit les grandes résolutions et les grands caractères est éteinte, sans retour, dans nos sommités sociales et dans les pouvoirs émanés d'elles. Mais le peuple, heureusement, en est resté dépositaire; c'est à lui, lui qui n'a point souscrit à l'abaissement de la France, qu'il sera donné un jour de laver toutes nos hontes et de nous relever aux yeux des nations.

On parle du projet qu'aurait conçu l'Autriche de réunir toute l'Italie dans une union douanière, comme prélude à la confédération italique, dont elle rêve depuis long-temps le protectorat. Les résistances viennent, dit-on, du roi des Deux-Siciles, et ce serait peut-être là qu'il faudrait chercher la vraie cause du refroidissement entre les deux cours.

La *Gazette de Leipzig* fait mention de la prochaine mobilisation d'un corps d'armée autrichien. Selon cette feuille, il se réunirait près de Bregentz, sur le lac de Constance. Ce journal annonce qu'un corps prussien se concentrerait près de Saarbruck, et il ajoute qu'on parle aussi de la réunion du 8^e corps de la confédération germanique.

Une autre feuille, la *Gazette de Silésie*, rapporte que, selon des lettres de Saint-Petersbourg, on y disait dans les hauts cercles qu'au printemps prochain les régiments des gardes seraient embarqués à Cronstadt et débarqués sur les côtes de la mer Baltique, d'après un plan arrêté entre les puissances alliées.

Ces armements inspirent au *Morning-Chronicle* les réflexions suivantes :

« Les Allemands et leurs princes sont lents à se décider; mais lorsqu'une fois ils ont pris l'alarme, il n'est pas facile de les ramener à leur état normal. Les commandants des différents corps d'armée ont été désignés, entre autres les rois de Prusse et de Hollande. Les fortifications des villes fortes seront augmentées; on fera également une forteresse de Rastadt. »

« D'après l'impulsion donnée par M. Thiers, la France, pendant 1841, maintiendra 500,000 hommes sous les armes, au lieu de 300,000 qui composent sa force militaire ordinaire. Le ministre des finances l'a annoncé à la chambre. Il en résultera une augmentation de dépenses pour tous les états de l'Europe, auxquelles il faudra faire face par des emprunts ou de nouvelles charges. L'état de *paix armée* que M. Guizot sera forcé de maintenir ne pourra pas être regardé avec indifférence par les puissances du continent. »

On voit que l'Angleterre excite de son mieux le continent contre nous.

Une lettre de Vienne du 2 de ce mois, citée par la *Gazette de Carlsruhe*, parle de conférences militaires qui auraient eu lieu à Milan entre des généraux autrichiens et des généraux sardes, et qui, dit cette feuille, auraient eu un résultat satisfaisant pour les deux gouvernements.

La *Gazette de Carlsruhe* annonce, du reste, que le contingent autrichien destiné à se joindre à l'armée de la confédération sera mobilisé sans retard.

Le *Correspondant de Nuremberg* dit, de son côté, qu'un corps d'observation fédéral se formera à la frontière de France, et qu'il est en outre question d'un emprunt que les états de la confédération garantiraient en commun.

Ces nouvelles agitaient la bourse de Vienne, mais sans y causer une baisse bien considérable.

DÉTAILS SUR LA CHINE.

Le *Sun*, qui publie une belle carte de la Chine, a paru imprimé sur papier nankin (jaune-clair). Ce numéro, presque entièrement consacré aux affaires de la Chine, donne des détails sur l'origine de la guerre, la géologie, la religion, les mœurs, le langage, l'éducation, la langue parlée, les dynasties chinoises, le gouvernement, les lois, l'armée, la marine, les revenus, le commerce (de thé et d'opium), l'argent, l'île de Chusan. Ce journal publie la récapitulation succincte des principaux incidents qui se rattachent aux étrangers pendant l'année 1839. Vient ensuite la carte de la Chine : le *China-Sun* entre dans des détails sur la géographie, les villes, fleuves, lacs et îles. Nous extrayons de cet immense travail le petit nombre de documents qui suivent :

« Taouk-Wang, empereur actuel de Chine, est né en 1781; il est monté sur le trône en 1820. Bien que Tartare, il est disciple de Confucius. L'armée permanente, y compris les Tartares, est forte de 600,000 hommes; 100,000 sont dans les garnisons du côté de la frontière à l'est. Ce sont de mauvais soldats, indisciplinés, armés de

cinqueterres; quelques régiments ont des arcs et des flèches.

« La marine, qui ne mérite point ce nom, se compose de 1,810 petites jonques de 200 tonneaux, avec 12 indigènes pour tout équipage, et 60 jonques de guerre, de 1,000 à 1,500 tonneaux, 300 hommes, et de 12 à 50 canons. Les revenus sont de 66 millions sterling, provenant de l'impôt foncier. L'empereur, seul propriétaire, reçoit 1/12^e des produits. On dépense 48 millions dans les provinces qui produisent ce revenu, et 12 millions servent pour les dépenses du gouvernement général. L'empereur a plusieurs palais; il a, comme le grand-seigneur, un sérail. Les Anglais, les Américains, les Français et les Danois sont les peuples qui font le plus grand commerce d'exportation avec les Chinois; leur marine ne sort pas du port de Canton. Les Espagnols ont le privilège exclusif du commerce du port d'Amoy.

« Les Russes, qui n'ont pas le droit de faire le commerce par mer, ont le centre de leur négoce à Kiartaha, sur la frontière russe, et Mamacchan, sur la frontière chinoise. Il y a trente-six espèces de thé en Chine; mais les Européens n'en exportent que treize variétés. On en exporte pour la consommation de l'Angleterre 30 millions de livres, et pour celle de l'Angleterre et de toutes ses colonies, 58 millions. Le produit tiré du thé est de 3,300,000 liv. sterling par an. On exporte de la soie brute annuellement pour 5 millions de livres. Le nom des Chinois dérive de l'ancien nom chinois Ching-Kwo ou nation moyenne. Les Romains connaissaient la Chine sous le nom de Sinae. Pékin, la capitale, renferme une population de 2 millions d'âmes; Nankin, l'ancienne capitale, est la ville la plus remarquable pour les sciences et l'industrie. Canton a une population d'un million d'âmes.

« Telle est, d'après un examen très-succinct, la substance des renseignements donnés par le *China-Sun*, qui formerait la matière d'un gros volume in-8^e. »

EXPÉDITION SUR LA CÔTE DE SUMATRA.

Par un rapport adressé au ministre de la marine et des colonies le 30 juillet dernier, M. le gouverneur de l'île Bourbon rend compte de l'expédition dirigée par M. le capitaine de corvette Laroque de Chanfray, commandant le brick *le Lancier*. L'objet de cette expédition était de tirer vengeance de l'assassinat commis par les habitants de Senagam (côte de Sumatra) sur la personne du sieur Luco, second du navire *le Comte de Paris*, appartenant au commerce de Marseille.

« Arrivé devant Senagam, le 5 février, dans la soirée, le commandant du *Lancier* avait fait immédiatement toutes ses dispositions pour opérer un débarquement.

« M. Réjou, lieutenant de vaisseau, second du brick, avait été désigné pour commander la compagnie de débarquement, composée de 70 hommes, formant deux sections sous les ordres de MM. de Legerville et Picard, enseignes de vaisseau. Les embarcations armées en guerre avaient été placées sous le commandement de l'élève de première classe d'Origny, et le second chirurgien du bord, M. Desperriers, faisait partie de l'expédition.

« Le 6, au petit jour, le débarquement a eu lieu sans difficulté. Les indigènes, avertis par des factionnaires placés en vedettes sur la côte, se sauvèrent dans les broussailles. Quelques-uns tentèrent d'opposer de la résistance; mais plusieurs d'entre eux ayant été atteints par les balles des marins, l'effroi se répandit promptement parmi eux, et ils se dispersèrent.

« Un village qui avait été abandonné a été incendié, ainsi que toutes les marchandises que les habitants n'avaient pas eu le temps d'enlever.

« Pendant que ces choses se passaient, la chaloupe avait été jetée à la côte par un coup de mer, et, en la mettant à flot, on s'était aperçu qu'elle était défoncée. Il avait fallu alors envoyer chercher à bord du *Lancier* les outils nécessaires pour la réparer. Le maître calfat s'était embarqué dans la yole que le commandant avait expédiée. Cette embarcation ayant chaviré sur la barre, le canot major, monté par M. d'Origny, suivi de près par le petit canot que montait M. Picard, avait été expédié au secours des marins de la yole, et il les avait déposés à bord du *Lancier*, après quoi ces embarcations s'étaient dirigées vers la terre; mais elles ne purent franchir la barre sans chavirer. Des secours furent envoyés par M. Laroque de Chanfray; mais, malgré la promptitude avec laquelle ils arrivèrent sur le lieu du sinistre, il ne fut pas possible de sauver M. d'Origny, qui se noya, ainsi que le maître calfat Rozagoutte et le fourrier Delarue.

« Cependant le détachement était passé sur la partie nord de l'île, et un second village avait été incendié. Les Malais, qui avaient avec eux plusieurs pièces de petit calibre, essayèrent d'en faire usage pour débarrasser les marins; mais leurs coups, quoique bien en direction, portèrent tous trop haut et n'atteignirent personne.

« Le but de l'expédition avait été atteint par la ruine totale des indigènes. Toutefois l'état de la mer qu'agitait un violent raz de marée rendait impraticable en ce moment toute tentative pour regagner le brick sur les embarcations que le commandant du *Lancier* avait envoyées à cet effet. D'un autre côté, M. Réjou ne voulait pas qu'en restant pendant la nuit sur l'emplacement des villages brûlés, ses marins fussent exposés à être cernés par les Malais qui, abrités derrière les broussailles, auraient pu impunément lui tuer beaucoup de monde. Dans cette conjoncture, il s'arrêta au parti de conduire par terre son détachement au village d'Analoboo, peu distant d'ailleurs du lieu où il se trouvait, et que, par ce motif, il espérait pouvoir atteindre avant la nuit.

« En conséquence, il fit connaître sa résolution à M. Laroque de Chanfray et se mit en marche pour Analoboo, où il arriva sans avoir été inquiété.

« Le lendemain, le *Lancier* était sous voiles en vue d'Analoboo, et, à midi, les marins qui avaient pris part à l'expédition étaient rentrés à bord.

« M. Réjou s'est honorablement acquitté de sa mission; il a, dans cette affaire, montré à la fois beaucoup de résolution et beaucoup de prudence.

« M. Laroque de Chanfray cite en outre comme s'étant particulièrement distingués dans cette expédition :

« M. de Legerville, enseigne de vaisseau, et M. Picard, officier du même grade;

« M. Desperriers, second chirurgien du *Lancier*;

« Peyron, maître d'équipage; Garrio, maître charpentier; L'Abbeé, maître voilier; Rio, second maître de manœuvre, et le quartier-maître de manœuvre Quéreuil; les matelots Testin, Fardel, Bourgues et Leprezet. »

Le châtiment infligé aux habitants de Senagam a été prompt et terrible; il est permis d'espérer qu'il inspirera aux indigènes une terreur qui préviendra de leur part le retour des crimes dont ils se sont si souvent rendus coupables envers les navigateurs européens et qui ne devaient pas rester plus long-temps impunis.

On assure que M^{me} Garat, tante de Marie Capelle, a adressé au roi une demande en grâce; on dit même qu'au sortir de la cour de cassation cette dame est allée se jeter aux pieds de la reine pour solliciter le pardon de sa nièce, ou du moins pour lui faire épargner, si c'est possible, la honte d'une exposition sur la place publique de Tulle.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

AU PROFIT DES INONDES.

RÉCIT DE TOUTES LES INONDATIONS DE LYON,

ÉCRIT SUR DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR M. KAUFFMANN.

Deuxième édition augmentée de nouveaux détails.

A Paris, chez PAGNERRE, rue de Seine, 14 ;
A Lyon, chez les principaux libraires et au bureau du
Censeur.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le mercredi vingt-trois décembre 1840, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en commode, secrétaires, buffets, banquettes, chaises, tables, grosses cordes, cordeaux, ficelles, toiles cirées, fil écu, etc. (981)

Même étude.

Le lundi vingt-un décembre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, canapé, commodes, console, un piano, poêle en fonte, etc. (982)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, n° 2.

A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

SUR LICITATION ENTRE MAJEURS,

En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, 31,

le mardi 22 décembre 1840, heure de midi,

par le ministère de M^e Hennequin, notaire en cette ville,

UNE PROPRIÉTÉ AU-DESSUS DE VAISE,

Dependant de la succession de M^{me} veuve Fayolle.

Cette propriété, située au lieu dit *montée de Montribloud*, à l'angle des ancienne et nouvelle routes de Lyon à Paris par le Bourbonnais, se compose de maisons de maître et de vigneron, vastes bâtiments formant cellier, écuries, remises et dessertes, le tout construit en pierre et maçonnerie; avant-cour, jardins, verger, vigne et prairie au bas de laquelle passe un ruisseau.

Cette propriété, close de murs et d'une contenance de soixante-dix ares soixante-dix centiares, borde la nouvelle route de Lyon à Paris, sur une longueur de cent soixante-cinq mètres, et offre, par sa longue étendue sur la route et sa proximité de Vaise, une position très-propice à des constructions de tout genre et à tous établissements de commerce, auberges, magasins ou entrepôts.

Elle ne convient pas moins pour propriété d'agrément, et peut d'ailleurs se diviser et recevoir une double destination. On traitera de gré à gré avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété; et pour prendre connaissance des conditions de la vente, à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 2. (4036)

Annonces diverses.

(1918) VENTE APRÈS DÉCÈS

Du Mobilier dépendant de la succession de M^{lle} Thérèse-Olympe Emblard.

Qui était couturière et demeurait à Lyon, rue de Puzy, n° 1, au 5^e.

Lundi vingt-un décembre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en commode, garde-robe, armoire, bois de lit, matelas, draps de lit, couvertures, chaises bois et paille, poêle en fonte, linge et hardes à l'usage de femme, ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets.

A la suite du mobilier, on vendra un couvert et une montre en argent.

(4037) A vendre.

UN JOLI BRISKA tout neuf, fermant à glaces, de la première fabrique d'Allemagne, bon pour la ville et pour le voyage, garni d'une belle malle sur le derrière et de quatre caissons dans l'intérieur.

UN EXCELLENT CHEVAL de race mecklenbourgeoise, robe alezan brun, âgé de six ans, bon pour le tilbury et au besoin pour la selle.

S'adresser, pour ces deux objets, au concierge de la maison Tholozan, port Saint-Clair, n° 19.

(8957) AVIS.

UN ECCLÉSIASTIQUE, depuis long-temps professeur, a l'honneur d'annoncer qu'il peut donner à domicile des leçons de latin, de mathématiques et de littérature française. S'adresser rue Bonneveau, n° 10, au 3^e.

MAISON DE SANTÉ

Des Bains - Romains, à Lyon, SAINT-JUST, 17-27.

Cet établissement est consacré aux femmes aliénées et servi par des sœurs hospitalières. On y reçoit aussi en pension, dans un bâtiment séparé, des dames malades ou convalescentes. (8897)

BAINS DU RHONE.

Le gérant de l'établissement des Bains du Rhône, situé vis-à-vis le Collège-Royal, prévient le public qu'une voiture de forme élégante et commode vient d'être mise par lui à la disposition des baigneurs, moyennant 50 c. par course. Il prévient également que des calorifères sont distribués dans les salons de l'établissement et dans chaque cabinet, de manière à y maintenir la température à un degré de chaleur qui neutralise complètement la rigueur de la saison.

Le prix des bains est toujours de
1 f. 25 c. sans abonnement;
1 f. » avec abonnement. (4045)

(8954) AVIS.

On désire acheter UN CABRIOLET à quatre roues, avec ou sans le cheval. On préférerait un cheval gris. S'adresser rue Luizerne, n° 4 bis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} janvier 1841, L'ÉTUDE DE M^e COTTIN, notaire à Lyon, sera transférée place Bellecour, n° 16, au 1^{er} étage. (51)

FABRIQUE DE PLATRE.

AVIS.

MM. BIDREMAN père et fils, de Vaise, ont l'honneur de prévenir MM. les plâtriers et entrepreneurs que les réparations nécessitées dans leur atelier par les dégâts de l'inondation sont aujourd'hui totalement achevées, et qu'ils sont en mesure de remplir, comme par le passé, les demandes qui pourraient leur être faites. (4040)

(8941) On offre, à 200 francs au-dessous du cours,

UN REMPLAÇANT

POUR LE SERVICE MILITAIRE.

S'adresser à M. André, rue d'Auvergne, 7.

OUVERTURE

DE LA

ROTONDE DES BROTEAUX.

AVIS.

Le sieur ENNEMOND CHARLES, ci-devant traiteur au Ballon, à la Quarantaine, nouveau propriétaire du café de la Rotonde, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera, samedi prochain 26 courant, un grand bal et concert au profit des victimes de l'inondation.

L'affiche du jour en donnera le programme.

Il informe en même temps que les soirées de la Rotonde commenceront aujourd'hui dimanche 20 courant, et se continueront sans interruption tous les dimanches et fêtes, de cinq à onze heures du soir, jusqu'à la fin du carnaval.

L'établissement se recommandera par une excellente musique, un éclairage au gaz somptueux, et la consommation qu'on y servira sera de première qualité.

PIANOS.



L'avantage des achats faits en fabrique sur ceux que leur exiguité oblige de faire par correspondance, et dont on confie le bon choix et le bon prix à l'amitié du vendeur, n'est ignoré de personne; mais un avantage immense, absolument particulier à l'achat des pianos sur place, et que peu de personnes connaissent sans doute, c'est que le prix de deux instruments chez le même facteur, lorsque leur format est identique, ne subit aucune variation alors que leurs qualités diffèrent quelquefois du bon au mauvais.

MM. les artistes et les personnes du monde qui projettent quelque belle emplette pour le premier de l'an n'apprendront donc pas sans intérêt que MM. Jacquet et Fevrot sont à Paris depuis plusieurs jours, et qu'ils expédient pour Lyon tout ce qu'ils trouvent de bon et de meilleur goût en pianos à queue, carrés et droits, dans les ateliers d'Erard, Petzold, Pape, Pleyel, Roller et Blanchet, et Hatzembühl.

Le piano étant maintenant devenu une nécessité pour les petites comme pour les grandes fortunes, ces messieurs viennent de conclure avec un fabricant un marché qui leur permettra de donner, rendus à Lyon, de petits pianos en acajou avec filets, pieds à X, six octaves et demie, à 650 fr., avec garantie de solidité.

Les objets de jour de l'an, tels que les petits pianos expressifs, accordéons perfectionnés, albums, nouveautés musicales, seront, avec un soin scrupuleux, expédiés en quantité qui satisfasse aux besoins les plus inespérés. (4040)

(2824) BREVET D'INVENTION.

DRAGÉES ARABIKES

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, 13, à Lyon.

Rien de plus doux, de plus agréable et en même temps de plus salutaire pour la guérison des rhumes, asthmes, coqueluches, catarrhes, maux de gorge, enrouements, phlitisés et autres affections de poitrine. Les Dragées Arabiques se distinguent de toutes les préparations de ce genre, non-seulement par la forme et par une saveur délicieuse, mais encore par leurs vertus et leurs propriétés qui offendent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Après avoir été soumise à l'approbation de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement du roi vient d'accorder à l'auteur de cette précieuse préparation un brevet, la meilleure garantie qu'on puisse donner aux personnes qui seront dans le cas de l'employer. — La boîte: 1 fr. 50 c. à l'adresse ci-dessus.

AVIS.

Il a été trouvé sur la place Bellecour UN OBJET renfermé dans une enveloppe de papier bleu.

S'adresser, pour le réclamer, à M. Maire, ancien employé à l'octroi de la Guillotière; il demeure rue des Trois-Pierres, maison Blanc, à la Guillotière.

(4046)

AVIS.

MM. les actionnaires des *Courriers du Commerce* par voitures à six roues, service de LYON à PARIS, sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le mardi 5 janvier 1841, à sept heures du soir, en l'étude de M^e Quantin, notaire de la Société, à l'effet de recevoir une communication des gérants.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7400)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Cocarros, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (2775)

MALADIES SECRÈTES.

SI ANCIENNES ET REBELLES QUE ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TUIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

PASTILLES DE CALABRE DE POTARD, rue Saint-Honoré, 271. — Toux, catarrhes, asthmes, maladies de poitrine, glaires; facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. — Dépôts à la pharmacie des Célestins; Louise Col, rue du Plat, 2; Vernet, pharmacien; Guillemaud, confiseur, rue Saint-Pierre, 17, à Lyon; Michel, à Tarare. (2079—5402)

Le SIROP de DIGITAL de LABELONIE

Guérit en peu de jours

LES PALPITATIONS DE CŒUR.

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et Hydropisies diverses.

Pharmaciens dépositaires: MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Ayot, successeur de Voituret, à Villefranche; Michel, à Tarare; Briand, à Saint-Symphorien-sur-Coise; Edant, à Neuville-sur-Saône; Béraud, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Châlon-sur-Saône; Ginot, à Louhans; Chervette et Mercier, à Roanne; Garnier-Martinet et Chermezon, à Saint-Etienne; Champ, à Rive-de-Gier; Rouvière, à Vienne; Bouteille, Grande-Rue, à Grenoble; Reboulet, à Valence; Vidal, à Romans; à l'hospice, à Tournon; tous pharmaciens. (2080—5514)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.